

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-519/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1973 et promotion au titre de l'année 1973 du personnel des cadres territoriaux.

n° 74-519/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1973 pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial de l'Administration générale dont les noms suivent: A- CADRE DES REDACTEURS Pour rédacteurs principaux – 1^{er} échelon Abdallah Aref Bourhan, pour compter 1er janvier 1973 (Santé) Mohamed Ahmed Saleh, pour compter 1er juillet 1972 (Finances) Pour rédacteurs de 1^{re} classe – 1^{er} échelon Youssef Ahmed Ali, pour compter 1er janvier 1973 (cercle Obock) B – CADRE DES COMMIS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS Pour commis principaux – 1^{er} échelon Abdi Aden Djama, pour compter 1er janvier 1973 (Port de Commerce) Ali Mohamed Dembio, pour compter 1^{er} janvier 1973 (cercle Dikhil) Mohamed Issak Saban, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Fonction Publique) Pour commis de 1^{re} classe – 1^{er} échelon Abdi Ahmed Djama, pour compter 1er janvier 1973 (Contributions Indirectes) Hassan Houssein Barkatleh, pour compter 1 novembre 1973 (T.P.) pour compter 15 février 1973 (I.T.L.S.) C – CADRE DES EXPEDITIONNAIRES D'ADMINISTRATION Pour expéditionnaires de classe exceptionnelle Abdirahman Abdillahi Nour, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Finances) Mahmoud Youssef Barré pour compter 1^{er} janvier 1973 (District/Djibouti) Pour expéditionnaire principal – 1^{er} échelon Hassan Bouh Boudin, pour compter 10 mars 1973 (District/Djibouti Arrondissement) D – CADRE DES PLANTONS Pour plantons de classe exceptionnelle Abdillahi Chiré Kairé, pour compter 1^{er} janvier 1973 (District Djibouti – charia) Ali Bobé Assowé, pour compter 1er janvier 1973 (cercle Ali-Sabieh) Gouled Dirie Ali, pour compter 1^{er} avril 1973 (service d'Etat de la Population) Hassan Egal Miguil, pour compter 1 novembre 1973 (Enregistrement) Hassan Gued Yabeh, pour compter 1^{er} janvier 1973 (service Judiciaire) Ibrahim Warsama Hersi, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Fonction Publique) Ichette Abebe Mokré dit Chet Abdou, pour compter 1er avril 1973 (Affaires Administrations) Ismaël Doubad Guellé, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Contributions Indirectes) Mohamed Aden Warsama, pour compter 8 novembre 1973 (Santé) Osman Abdi Aptidon, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Enseignement) Waiss Egueh Farah, pour compter 1^{er} juillet 1973 (Agriculture) Youssef Bogoré Omar, pour compter 31 décembre 1973 (Enseignement) Pour plantons principaux – 1^{er} échelon Waberi Guellé Assowé, pour compter 1^{er} janvier 1973 (Fonction Publique) Pour plantons de 1^{re} classe – 1^{er} échelon Issa Kahin Mahamoud, pour compter 1er janvier 1973 (EDD) Houmed Mohamed Houmed, pour compter 1 janvier 1973 (Fonction Publique ancienneté épuisée) Khaireh Darar Araleh, pour compter 1^{er} juin 1973 (Enseignement) Art. 2.— Sont promus, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du corps de l'Administration générale dont les noms suivent : A- CADRE DES REDACTEURS B – CADRE DES COMMIS DES S.A-F. C – CADRE DES EXPEDITIONNAIRES D'ADMINISTRATION Art. 3.— Est inscrit au tableau d'avancement et promu pour compter du 1^{er} janvier 1972, au grade de commis de 1^{re} classe,

1° échelon du corps territorial de l'Administration générale M. Mahamoud Yonis Kalif dit Theodore, en service aux Finances (ministère des Finances). Art. 4— On propose pour compter du 1° janvier 1974, 1° classe – 1° échelon des cadres des rédacteurs à M. Ahmed Dirieh dit Michel, rédacteur de 2° classe, en service à la section caisse locale de retraite de la direction des Finances.
